

Réf : DOT.44/183/24

Ain-Defla le : 09/06/2024

A_.

Le chef du bureau d'étude ARCHI-PRO
BERBARA SID AHMED
Hay Frères Nadjem
Ain-Defla

Objet : Dernière mise en demeure
Projet aménagement magasin DOT

Il m'a été donné de constater que les clauses contractuelles du contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de construction et d'aménagement du centre magasin de wilaya ne sont pas respectées et la mission de suivi et de contrôle de l'exécution des travaux et présentation des règlements n'est pas formellement assurée, à savoir diverses absences prolongées sur le chantier, retard dans les réceptions techniques, des différentes phases du projet, la non prise en charge des difficultés techniques survenues lors de l'exécution des travaux, la non remise au maître d'ouvrage des rapports et PV d'avancement du projets,.....

A cet effet, je vous mets en demeure, pour la dernière fois, pour prendre vos dispositions nécessaires pour rétablir la situation sur le chantier et remettre les documents nécessaires, les attachements contradictoires, les rapports du chantier et débloquent les contraintes techniques soulevés par l'agence CTC dans un délai de sept (07) jours.

Passé ce délai de sept jours sans le rétablissement formel de cette situation en bonne et due forme, je me verrai obligé de prendre à l'encontre de votre entreprise de bureau d'étude les mesures nécessaires conformément à la réglementation en vigueur.

Veuillez agréer, l'expression de mes considérations distinguées.



Le Directeur Opérationnel
Ain-Defla
Abdelkader BERROUANE